

Groupement Marcel Dacquet

Règlement 2024

Concours Elite: Vitesse et Demi-Fond

30 Pigeons Vieux/Yearling maximum par colombier

En logement/pigeon avec cotisation: Vitesse 0,90€, 1/2 Fond 1,10€ .

En logement/pigeon sans cotisation: Vitesse 1,10€, 1/2 Fond 1,30€.

Concours Avenir: Vitesse et Demi-Fond

Vieux/Yearling

En logement/pigeon avec cotisation: Vitesse 0,90€, 1/2 Fond 1,10€ .

En logement/pigeon sans cotisation: vitesse 1,10€, 1/2 Fond 1,30€.

Remise

Avec Cotisation (Elite+Avenir): Remise de 0,20€ par pigeon à partir du 31°, calculé sur les 2 concours cumulés

Sans Cotisation ou Seulement Cotisation Avenir: Aucune remise

Concours Fond et Jeune:

En logement/pigeon: Fond 2€, Jeune Avec Cot 0,70€, Jeune Sans Cot 0,90€. Aucune remise

En vitesse et demi fond: 2 concours lachés à 1/2 heure d'intervalle.

Nombre de Pigeons par paniers: Vitesse 25 P, Demi Fond 22 P, Fond 18 P.

Championnat Vitesse, Championnat Demi-Fond et AS Pigeons

Championnat aux 5 Inscrits :

Calcul Championnat de France ((Nombre de prix-place+1) x 100) / Nombre de prix du concours.

AS pigeon:

(Somme des points (1 point en vitesse et 2 points en demi fond) /somme des places/somme des distances).

La somme des places marquées départagera le pigeon en cas d'égalité (Le chiffre le plus petit l'emporte).

Un minimum de 200 pigeons sera exigé pour le passage du camion aux sociétés. Le temps d'attente du camion pour charger dans chaque société est de 20mn maximum

Au premier concours remettre au chauffeur 1 copie des certificats de vaccination et le chèque du règlement total des còtisations par sociétés avec la liste des amateurs participant au concours 2024.

Tarif Cotisations: 35€ par amateur pour le concours Elite, 15€ pour le concours Avenir, Gratuit pour les moins de 18 ans, pour les étudiants ainsi que pour les nouveaux colombophiles

A Chaque Concours remettre au chauffeur, le double des feuilles d'enlogement et la fiche d'expédition avec le chèque du règlement à l'ordre du Groupement Marcel Dacquet.

Les étiquettes "Blanches" pour les concours "ELITE", "Bleues" pour les concours Avenir, "Violet" pour les concours de Fond, "Jaune" pour les concours Jeunes.

Pour les lâchers en communs avec Sud Provence il sera effectué un classement Région, un classement Groupement "Marcel Dacquet" un classement " Sud Provence et un classement par concours pour les Sociétés participantes.

Les feuilles de dépouillements seront expédiées à Jean Louis Sagné au plus tard le mardi afin d'avoir les résultats le Jeudi

Tous les concours comptent pour les championnats Vitesse ou Demi Fond quelque soit le nombre de sociétés participantes.

L'association ne désirant pas participer à un concours doit le signaler à Claude Gabach 48 heures avant la mise en loge.

Dans le cas d'un dépassement de capacité du transport des pigeons, l'organisateur se verra dans l'obligation d'appliquer aux sociétés des pourcentages d'enlogement afin que tout les amateurs puissent participer.

L'autorisation des lâchers organisés par le Groupement Dacquet n'est donnée que par le Président de la Commission Sportive Carlos Da Silva, en cas de problème il prendra contact avec les Présidents des sociétés participante.

L'autorisation des lâchers organisés par la Région PACA n'est donnée que par le Président de la Commission Sportive, Aurélan Badéanu.

Le Président du Goupement Marcel Dacquet: Claude Gabach